COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3541

concernant la nomination d'une membre au comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle* qui stipule qu'une personne étudiante qui s'estime lésée par les restrictions auxquelles elle est assujettie peut en appeler de la décision auprès de la doyenne, du doyen des études;

ATTENDU que selon l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle,* le comité est composé, entre autres, d'une personne membre du corps professoral;

ATTENDU qu'il est requis que la commission des études nomme une personne membre du corps professoral pour permettre au comité d'exercer son mandat;

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Ruth Philion, professeure au département des sciences de l'éducation, à titre de membre du comité d'appel institué en vertu de l'article 11.6.9 du *Règlement des études de premier cycle*, pour un mandat débutant le 13 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3542

concernant la nomination d'une membre au comité de discipline (CD)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de discipline;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* et article 8 du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* qui spécifient que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de discipline;

ATTENDU le poste à combler;

ATTENDU l'appel de candidatures du secrétariat général auprès des membres du corps professoral;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation de la doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Martine Peters, professeure au département des sciences de l'éducation, au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans débutant le 13 novembre 2026 et se terminant le 12 novembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3543

concernant la nomination d'une membre à la sous-commission des études (SCE)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission des études;

ATTENDU l'article 106 du Règlement général qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

ATTENDU l'appel de candidatures émis par le Secrétariat général;

ATTENDU les postes vacants à la sous-commission des études;

ATTENDU la recommandation de la doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Salma Ben Amor en tant que membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 13 novembre 2026, se terminant le 12 novembre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3544

concernant la nomination d'une membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015 ;

ATTENDU l'article 106 du *Règlement général* qui précise les pouvoirs particuliers de la commission des études ;

ATTENDU le poste à pourvoir ;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Natalia Ladyka-Wojcik, professeure au département de psychoéducation et de psychologie, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 13 novembre 2026 et se terminant le 12 novembre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3545

concernant la nomination de deux membres au comité de la recherche et de la création (CRC)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU l'article 106 du Règlement général qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU les candidatures reçues au Secrétariat général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le professeur Michel Dugas, du département de psychoéducation et de psychologie et la professeure Audrey Maheu, du département des sciences naturelles en tant que membres du comité de la recherche et de la création dont les mandats débuteront le 13 novembre 2026 et se termineront le 30 septembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3546

concernant l'émission des diplômes

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3547

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre l'attestation d'études du programme court de deuxième cycle à la personne dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui a satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3548

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que la personne a satisfait aux exigences du programme auquel elle était inscrite;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de lui octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elle était inscrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3549

concernant le projet de modification du mandat et de la composition du *Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat*

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 310-CE-2294 de la commission des études du 25 avril 2013 (annexe 1);

ATTENDU le triptyque de modification du *Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat* (annexe 2);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Lorraine Plourde, appuyée par Stéphanie Turgeon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du mandat et de la composition du C*omité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat* tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3550

concernant la nomination de deux membres au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 310-CE-2294 de la commission des études du 25 avril 2013 (annexe 1);

ATTENDU les postes vacants au comité;

ATTENDU l'appel de candidatures du secrétariat général;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Sergent, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Martine Peters, professeure au département des sciences de l'éducation, et Emanuela Chiriac, bibliothécaire au service de la bibliothèque, en qualité de membres du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, pour un mandat de deux ans, à compter du 13 novembre 2026, se terminant le 12 novembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3551

concernant le projet de modification de la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle*

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la nécessité d'actualiser la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* (annexe 1), adoptée en 1993, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques;

ATTENDU la consultation menée du 13 au 27 octobre 2026 auprès des groupes concernés;

ATTENDU les modifications apportées au projet de modification à la suite de cette consultation;

ATTENDU le triptyque de modification de la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* (annexe 2);

ATTENDU les explications de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Célyne Lalande, appuyée par Stéphanie Fecteau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification de la *Politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle* tel qu'amendé en séance;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'hiver 2027.

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'autoriser les ajustements de concordance requis dans les autres documents réglementaires de l'UQO pour tenir compte du nouveau titre de la Politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3552

concernant le projet de répartition des postes de professeur·e·s par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2027-2028

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur·e·s;

ATTENDU que l'article 8.07 de la Convention collective prévoit que l'Université peut augmenter ou diminuer le nombre de postes jusqu'à un maximum de quatre postes par rapport à l'année précédente;

ATTENDU que le nombre de postes en 2026-2027 est de 270 et qu'en conséquence, le nombre de postes total pour 2027-2028 peut se situer entre 266 et 274;

ATTENDU la *Politique générale de répartition des postes de professeures et de professeurs* en vigueur (annexe 1);

ATTENDU l'expression des besoins des départements en ressources professorales pour l'année 2027-2028 (annexe 2);

ATTENDU l'orientation retenue par la direction de l'Université de recommander de fixer à 273 le nombre de postes pour l'année 2027-2028 soit trois postes de plus que la répartition 2026-2027;

ATTENDU que, comme pour la répartition 2026-2027, trois postes de professeur·e ne font pas l'objet de la répartition des postes pour 2027-2028;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim et les directrices et les directeurs de département et d'écoles relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2027-2028 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Denis Dubé, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au Conseil d'administration concernant le projet de répartition des postes de professeures et de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire 2027-2028, lequel projet constitue une annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 440-CE-3553

concernant le projet de rapatriement des cours de droit (DRT) sous la responsabilité du département de droit

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 440e réunion tenue le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'évolution de l'offre de formation à l'UQO et la nécessité de revoir les responsabilités départementales associées aux cours du domaine du droit;

ATTENDU la création récente d'un département de droit qui regroupe l'expertise disciplinaire en droit, alors que le département des sciences administratives ne compte plus de secteur disciplinaire ni de professeur spécialisé dans ce domaine;

ATTENDU l'importance de viser le regroupement disciplinaire des ressources enseignantes et des cours sous la responsabilité des départements regroupant les expertises disciplinaires concernées;

ATTENDU le courriel transmis le 29 septembre 2026 par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim à la directrice du département de droit et au directeur du département des sciences administratives présentant le projet de rapatriement des cours de droit au sein d'un seul département et sollicitant l'avis de leurs assemblées départementales respectives en vue de sa présentation à la commission des études (annexe 1);

ATTENDU la résolution ADOSA 13-10-2026 no 2146 adoptée le 13 octobre 2026 par l'assemblée départementale du département des sciences administratives (annexe 2) et la réaction du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim en date du 21 octobre 2026 (annexe 3);

ATTENDU la résolution UQO-DD-055X-0245 adoptée le 5 novembre 2026 par l'assemblée départementale du département de droit (annexe 4);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Denis Dubé, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification du rattachement départemental des cours de droit (DRT) dont la liste est présentée à l'annexe A actuellement sous la responsabilité du département des sciences administratives afin qu'ils soient rattachés au département de droit à compter du trimestre d'automne 2027, et ce, sous réserve de l'ajout d'au moins un poste de professeur.e au département de droit dans le cadre de la répartition des postes de professeures et professeurs pour l'année 2027-2028.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

UQO
UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC
EN OUTAOUAIS